#### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 7 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle des fêtes (Cours Pey Berland), sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Sophie MARTIN, M. Michel PICONTO, Mme Béatrice EYZAT, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, M. Guy MOREAU, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, M. Denis LURTON, Mme Chantal PERNEGRE, Mme Dominique POUILLOUX, M. Philippe POHER, Mme Isabelle HUGON, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Fabrice DARRIET, M. Joël PIZZOL, Mme Magali LETURQUE, Mme Sarah BICHET, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Stéphanie BALSIMELLI, Mme Sandra D'HULSTER, Mme Julie GRABOT (arrivée à 19h40)

Représentés : Mme Muriel SIBEYRE (procuration à Mme Béatrice EYZAT), M. Allan SICHEL (procuration à M. Serge FOURTON)

Excusés : M. Loïc VAREZ, M. Laurent MOUILLAC, Mme Hélène ALONZO

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Guy MOREAU, secrétaire de séance.

## PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (25 Juin 2020) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire, suite à la réception d'un courrier de la Sous-Préfecture de Lesparre, demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération 2020\_2506\_06 du 25.06.2020 concernant la proposition de candidatures à la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour sa représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour

### 2020\_0707\_01: INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Communauté de Communes Médoc Estuaire Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau Proposition des candidatures Retrait de la délibération 2020\_2506\_06 du 25.06.2020

Madame le maire rappelle que par délibération n°2020\_2506\_06 en date du 25.06.2020, le conseil municipal avait décidé de proposer, à la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la candidature de 2 élus pour représenter la Communauté de Communes Médoc Estuaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau.

Suite à la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, Madame le Maire porte à la connaissance de ses collègues les observations de la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc reçues le 30.06.2020 avec demande de retrait de cette délibération car c'est la Communauté de Communes et non la Commune qui est membre du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau et qui doit désigner les représentants auprès de ce syndicat.

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retire la délibération n°2020\_2506\_06 du 25.06.2020 concernant la proposition de candidatures d'élus communaux à la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la représenter au sien Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau.

#### 2020\_0707\_02: FINANCES LOCALES

#### Subventions attribuées aux Associations - Année 2020 - Vote

Madame Béatrice EYZAT, adjointe à la vie associative, présente, après travail en commission, le projet détaillé concernant l'attribution des subventions aux 23 associations pour un montant global de 9 805 €.

Elle indique que suite à la crise sanitaire :

- 4 associations ne sollicitent pas de subvention cette année (ALAC, Comité des fêtes, Bouge ton cœur, Margo Loulous)
- la subvention a été diminuée de moitié à chaque association, sauf exception. Cependant, si le montant ne suffisait pas, les associations pourront revenir vers la mairie qui étudiera la demande.

#### Elle précise que pour :

- Le CMS Haut Médoc (foot) : c'est une nouvelle équipe et que le montant est le même que l'année dernière pour leur permettre de redémarrer dans de bonnes conditions.
- Margaux Saveurs : ils seront reçus en septembre pour savoir si la manifestation est maintenue et dans ce cas la subvention sera réajustée
- La Gym volontaire : aucune subvention n'est versée car nous ne disposons pas d'information sur son activité.
- La Course demoiselles de Margaux : Ne sachant pas si la manifestation aura lieu, aucune subvention n'est versée

#### Arrivée de Julie GRABOT à 19h40

Après échanges entre élus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Grabot), sauf pour le CMS (foot) à 21 voix pour, 3 voix contre (M. Poher, M. Fabarez et M. Moreau) et 1 abstention (Mme Grabot) :

- vote les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

- AITO Self Défense	250€
- APE Cantenac	600€
- CANT'U DANSES	650€
- CMS (Foot)	3 000 €
- Dojo Margaux	650€
- Don du sang	150€
- E.S.M. Danse	350 €
- Sports Loisirs Margalais	250€
- Margaux Saveurs	1 250 €
- Marojallia	375€
- Les Amis d'Anatole (SPA Pauillac)	380€
- Les Médaillés militaires	100€
- L'Oiseau Lire	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	500€
- Syndicat de chasse	350€
- Tennis Club	500€
- UNC	300€

# 2020\_0707\_03 : <u>DOMAINE ET PATRIMOINE</u> Bien situé 3 Rue Camille Godard - Acquisition

Madame le Maire informe le conseil de la possibilité d'acheter le bien situé 3 Rue Camille Godard, au Bourg de Cantenac, et demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Madame le Maire indique que ce projet rentre dans la poursuite de la restauration foncière du secteur puisque le bien se situe juste à côté de l'ancien garage communal de Cantenac qui est en face d'un bâtiment d'habitation et d'un local commercial, propriétés de la commune.

Monsieur Serge FOURTON précise que le logement est habitable en l'état mais que nous avons aussi 2 à 3 demandes pour un espace de co-working.

Après avoir entendu les explications notamment de Madame le Maire et de Monsieur Serge FOURTON, Après échanges entre élus,

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 2 abstentions (Mme Hugon et M. Morisseau) :

- donne délégation à Madame le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce bien, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

# 2020\_0707\_04 : <u>FINANCES LOCALES</u> – Décision budgétaire Budget Primitif 2020 - Vote

Madame Thérèse HURSTEMANS, adjointe aux finances, présente le projet du Budget Primitif 2020.

Après explications et échanges entre élus

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* APPROUVE le Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Recettes			
Chapitres	Libellés	Montants	
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	53 616.11 €	
013	Atténuations de charges	32 000.00 €	
70	Produits des services	94 035.00 €	
73	Impôts et taxes	1 308 820.00 €	
74	Dotations et participations	467 134.00 €	
75	Autres produits gestion courante	61 000.00 €	
76	Produits financiers	100.00 €	
77	Produits exceptionnels	200.00 €	
	Total	2 016 905.11 €	
Dépenses			
Chapitres	Libellés	Montants	
011	Charges à caractère général	670 990.00 €	
012	Charges de personnel	1 053 700.00 €	
014	Atténuation de produits	900.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	98 044.78 €	
65	Autres charges de gestion courante	128 507.53 €	
dont 6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	15 000 €	
dont 657362	Subvention au CCAS	16 000 €	
dont 65733	Subvention au SDIS (financement centre secours)	857.53€	
66	Charges financières	22 427.94 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	42 334.86 €	
	Total	2 016 905.11 €	

#### Section d'investissement :

Recettes			
Chapitres	Libellés	Montants	
021	Virement de la section de fonctionnement	98 044.78 €	
024	Produits des cessions	260 857.00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	700 602.05 €	
13	Subventions d'investissement reçues	184 046.23 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €	
27	Autres immobilisations financières	400.00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	42 334.86 €	
	Total	1 436 284.92 €	

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'exécution investissement reporté	218 577.17 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 600.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	88 796.09 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	14 898.29 €
204	Subventions d'équipement versées	62 100.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 050 313.37 €
	Total	1 436 284.92 €

<sup>\*</sup> PRECISE que le budget de l'exercice 2020 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2019,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

<sup>\*</sup> PRECISE que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

#### 2020\_0707\_05 : FINANCES LOCALES

#### Subventions versées aux collectivités - Demande de subvention FDAEC 2020

La commune bénéficie d'une dotation au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2020 d'un montant de 12 614 €. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. D'autre part, cette dotation ne doit pas dépasser 80 % du coût HT de l'opération éligible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'affecter les crédits du FDAEC 2020 à l'opération suivante:
  - Travaux de réfection de toitures sur plusieurs bâtiments communaux
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2020 et arrête le plan de financement suivant :

#### Dépenses :

 Montant HT
 30 947.30 €

 TVA
 6 189.46 €

 TOTAL TTC
 37 136.76 €

<u>Recettes</u>:

 Subvention FDAEC
 12 614,00 €

 Autofinancement
 24 522.76 €

 TOTAL
 37 136.76 €

# DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 26 Juin 2020 au 7 Juillet 2020

\* Droit de Préemption Urbain

Néant

\* Autres décisions prises

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 30.06.2020 : Achat d'une débroussailleuse Entreprise AGIVIT 33 domiciliée à Margaux-Cantenac (33460) pour 562.68 € HT soit 675.22 € TTC.
- 01.07.2020 : Annulation de la suspension de loyer à Monsieur Florian LARHER à partir de Juillet 2020, pour le local commercial 30 Avenue de la 5ème République

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

### - Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020

Madame le Maire rappelle que vendredi 10 Juillet 2020, le conseil municipal devra élire des délégués pour les élections sénatoriales.

Elle informe qu'une liste de 15 délégués et 5 suppléants doit être constituée, en respectant la parité, et qu'il faut lui donner un nom. 8 personnes ne sont pas disponibles le 27.09.2020.

#### - Commission environnement

Monsieur Jean-Marie GAY, informe que la commission environnement a pris la décision, avec la commission cenotourisme, de faire appel à Monsieur GARCIA pour qu'il apporte son aide et donne son avis concernant l'embellissement de la commune.

Un rendez-vous est fixé le mercredi 2 septembre 2020 à 19h, avec Monsieur GARCIA et les 2 commissions. Avant cette date, il viendra faire un tour de la Commune afin de pouvoir faire des propositions le 2 septembre.

Une réunion publique sera ensuite animée par Monsieur GARCIA avec préalablement la distribution d'un flyer aux habitants.

Monsieur Serge FOURTON confirme que ce projet est en lien avec l'œnotourisme car les viticulteurs fleurissent également la commune. Il précise que Monsieur GARCIA est une ressource qui ne coute rien. L'idée est qu'il transmette son expérience.

L'étude sera faite d'ici la fin de l'année pour une réalisation en 2021.

Monsieur Jean-Marie GAY rappelle, pour avoir un ordre d'idée, que le devis pour le fleurissement de Margaux s'élevait, à l'époque, à 3 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

<sup>-</sup> autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.